



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

treizième protocole à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Question écrite n° 58274

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le protocole facultatif à la convention des Nations unies contre la torture adopté le 18 décembre 2002 par l'Assemblée générale des Nations unies. Cet instrument crée un mécanisme de contrôle international assisté, à l'échelon national, par un organe indépendant qui effectuera des visites régulières dans les lieux d'enfermement. Ce protocole est ouvert à la signature et à la ratification depuis le 4 février 2003. En conséquence, il lui demande si la France sera signataire de ce protocole.

Texte de la réponse

La France a soutenu activement l'élaboration du protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, adopté par l'assemblée générale des Nations unies le 18 décembre 2002. Ce texte, qui vise la mise en place de mécanismes de visites à caractère préventif dans tous les lieux de détention, prévoit la création au plan international d'un sous-comité pour la prévention de la torture, et la désignation au niveau national d'organismes indépendants en charge des visites. Les services de l'État ont engagé dès janvier 2003 une consultation interministérielle afin d'éclaircir les implications pratiques de la mise en place de ce nouveau comité international, qui s'ajoute aux mécanismes régionaux tels le Comité européen pour la prévention de la torture, et de déterminer les évolutions administratives et législatives nécessaires au plan national pour que la France puisse remplir les obligations énoncées dans le protocole. Ces échanges sont achevés et la France va enclencher maintenant le processus de ratification. Dans un premier temps, notre pays signera le protocole lors de la cérémonie des traités qui aura lieu à New York à l'ouverture de la prochaine assemblée générale des Nations unies.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58274

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1805

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5559